

# Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre  
(6.1.bis.public) bureaux, services administratifs, enseignement

**BUREAU**

**EXPERTISES**

**RIDEL**



Signature :



Raison sociale : BUREAU D'EXPERTISES RIDEL  
Adresse : 77 avenue Aristide BRIAND 50400 GRANVILLE  
Tél. : 02.33.51.41.66 / Fax : 02.33.90.12.10  
Opérateur : Rodéric FONTAINE, Certification N°:  
690-110907-50-003 par DEKRA Certification de Personnes  
Compagnie d'assurance : MMA N° de police : 112.414.910

Date de la mission : 04/11/2009

Rapport N° : DPE041109/0708  
Valable jusqu'au : 30/12/2019

DONNEUR D'ORDRE :  
Nom : COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LES PIEUX  
Adresse : 31 route de Flamanville  
50340 LES PIEUX

Type de bâtiment : Ecole  
Année de construction : 1997  
Surface utile : 1564,75 m<sup>2</sup>  
Surface chauffée : 1359 m<sup>2</sup>  
Adresse : Ecole Maternelle de La Lande  
6 route du Rozel 50340 LES PIEUX

Propriétaire :  
Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PIEUX  
Adresse : 31 route de Flamanville BP 21 50340 LES PIEUX

## Consommations annuelles par énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2008

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Electricité	31187 kWh <sub>ep</sub>	80462 kWh <sub>ep</sub>	3349 €
Gaz	Gaz Naturel : 119015 kWh <sub>ep</sub>	119015 kWh <sub>ep</sub>	5469 €
Abonnements	-	-	308 €
<b>TOTAL</b>	150202 kWh <sub>ep</sub>	199477 kWh <sub>ep</sub>	9126 €

Consommations énergétiques  
(en énergie primaire)

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

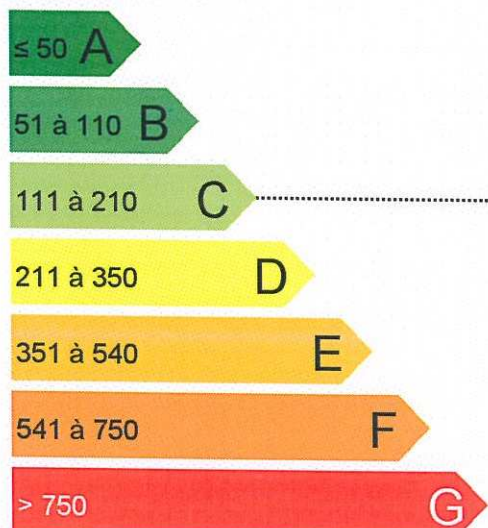
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation conventionnelle : 146,8 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions : 22,4 kg<sub>CO2</sub>/m<sup>2</sup>.an

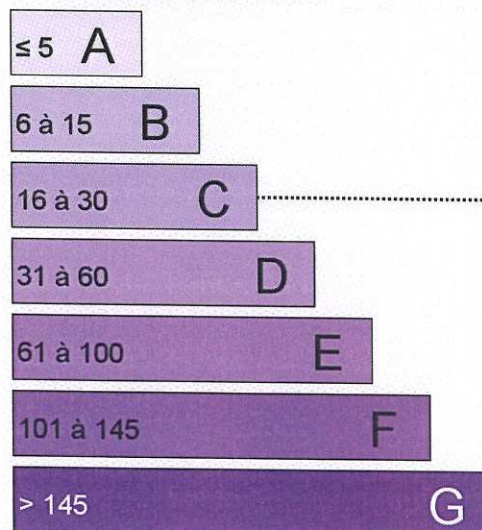
Bâtiment économe



Bâtiment

146,8  
kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an

Faible émission de GES



Bâtiment

22,4  
kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an

Bâtiment énergivore

Forte émission de GES

# Diagnostic de performance énergétique

## (6.1.bis.public)

### Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Béton banché	Système de chauffage : Chaudière gaz naturel Chappée 1997	Système de production d'eau chaude sanitaire : 3 ballons eau chaude
Toiture : Toit terrassé et combles perdus isolés laine de verre	Chauffage au sol basse température	
Menuiseries : PVC et aluminium double vitrage		Système de ventilation : VMC Hygro B
Plancher bas : Terre plein isolé	Autres équipements consommant de l'énergie : Néant	
<b>Energies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<i>0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</i>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		

#### Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'utilisateur, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public,
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris.

#### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

#### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiqué.

#### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

#### Commentaires :

# Diagnostic de performance énergétique

## (6.1.bis.public)

### CONSEILS POUR UN BON USAGE

*La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics de bureaux ou d'enseignement : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).*

#### Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à la collectivité ou à l'établissement.

#### Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

#### Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

#### Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

#### Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.

- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

#### Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors de l'inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

#### Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

#### Compléments

Rapport n°	4/4
DPE041109/0708	

# Diagnostic de performance énergétique

## (6.1.bis.public)

### RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
<i>Néant</i>	

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)